

Extrait du Journal La Mée Châteaubriant

<http://www.journal-la-mee.fr/887-2006-conseil-municipal-du-6.html>

2006 Conseil Municipal du 6 juillet 2006

- Conseil Municipal Châteaubriant - Conseil Municipal 15 mars 2001- 15 mars 2008 - CM 2006 -

Date de mise en ligne : mercredi 12 juillet 2006

Journal La Mée Châteaubriant

[Conseil Municipal du 6 février 2006](#) [Conseil Municipal du 23 mai 2006](#)

Conseil Municipal du 6 juillet 2006

Conseil Municipal à Châteaubriant : le seul lieu où on se parle entre minorité et majorité. Dialogue de sourds, sûrement, mais au moins l'Opposition y prend la parole sans se laisser démonter.

Laissez-moi rire

A part ça, on y entend aussi des choses « adorables » : comme celle-ci, venue d'une conseillère majoritaire : « *Quelle différence y a-t-il entre jouer au bowling et partir en vacances en famille* ». Eh oui, selon elle, les deux opérations participent à l'insertion des familles en difficulté.

La même conseillère municipale, répondant à l'opposition qui s'inquiétait d'une baisse de 7 % du chiffre d'affaires du bowling a répondu ingénûment : « *7 %, c'est rien du tout et cela s'explique par la mauvaise conjoncture économique. Demandez donc aux commerçants castelbriantais quelle baisse de chiffre d'affaires ils ont eue : ils vous diront que 7 % c'est pas grand chose* ».

Elle reconnaît ainsi que la situation économique locale n'a pas les couleurs roses que lui attribue le maire local. Sûrement qu'elle va se faire remonter les bretelles ! D'ailleurs, depuis 2001 qu'ils ont été élus, les conseillers municipaux castelbriantais sortent de moins en moins et se taisent de plus en plus. Ca leur évite de dire des bêtises.

Toujours pas de siège

Alors bon, ce Conseil ? Après une minute de silence à la mémoire de Jean Ermine, le maire a procédé à son remplacement dans diverses commissions. Cela aurait pu être l'occasion de donner un siège de suppléant, à la minorité, pour la Communauté de Communes du Castelbriantais. Le maire ne l'a pas voulu sous divers prétextes dont celui-ci : « *Vous n'êtes pas présents aux réunions des comités consultatifs* ».

A ce sujet, après réunion, Danièle Catala s'explique : « *Souvent je ne peux pas y aller car je suis prévenue trop tard, deux jours avant généralement. Et puis, dans ces comités consultatifs, on ne peut prendre aucune décision. On l'a bien vu récemment quand il a été question de l'ACLA. Jean Poulain a demandé un vote : cela lui a été refusé* ».

Ce que demande la minorité, depuis 5 ans maintenant, c'est un siège avec voix DELI-BE-RA-TI-VE..... Comme cela s'était fait du temps de Martine Buron. Mais le maire ne veut pas et il trouve toujours une commune, style Trifouillis-les-Oies, pour dire que « là bas y'en n'a pas » donc que ici y'en aura pas ! Na ! Et Na !

Plateforme en suppression

On sait que la « [plateforme de service](#) » qui était prévue sur le site de l'ancien hôpital, a été annulée. Du coup, la maîtrise d'ouvrage confiée à l'OPAC a été dénoncée. Mais ce n'est pas gratuit : il faut verser 64 508 Euros à l'OPAC, notamment en raison des dépenses effectivement réalisées à ce jour.

« *Nous sommes en désaccord avec l'abandon de cette construction* » a dit la minorité qui pense que l'éparpillement des services manque de cohérence. « *Nous sommes obligés de tenir compte des coûts* » a dit le maire qui chiffre à 616 076 Euros l'acquisition et la transformation du bâtiment « Assedic » et à 22 343 Euros la location des bâtiments « Ehretia » L'avenir dira qui a raison.

L'OPAC achète deux logements (maisonnettes) qui dépendaient de l'école Claude Monet et qui ont servi ensuite de local pour la Communauté de Communes du Castelbriantais.

Prix d'acquisition : 105 000 Euros les deux.

Zones humides

Selon le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau), toutes les communes doivent réaliser l'inventaire de leurs zones humides et cours d'eau, avant avril 2008. Cette obligation s'applique depuis avril 2003. Ne voyant rien venir, l'Institution d'Aménagement de la Vilaine a rappelé cette obligation au maire de Châteaubriant par courriers des 24 mars et 29 mai 2006. C'est pourquoi un groupe de travail a été mis en place.

Bowling

Le [rapport officiel](#) a été présenté le 6 juillet 2006. Il montre une situation inquiétante puisque la ville, en plus des 41 000 Euros de « créneaux scolaires »

â€“ a dû verser 91 985 Euros en 2005

â€“ et prévoit de verser 101 015 Euros en 2006

A ce sujet, Pascal Bioret a relevé le déficit structurel de l'établissement puisqu'on peut lire en page 8 du rapport « le nouvel objectif de Chiffre d'Affaires n'a pas été atteint : - 7 % par rapport au budget ».

« *Ce résultat se situe à - 28% par rapport au budget initial établi après votre étude de marché* » commente P.Bioret qui, en outre, met en cause ce « drôle d'outil d'intégration et de mixité sociale »,

« Je lis page 14 du mairie info de juin 2006 "partenariat entre le bowling, la mairie et le collège St Joseph pour intégrer la discipline du bowling au cours d'éducation physique. Cette expérience à été très appréciée des collégiens, la plupart d'entre eux fréquentant désormais le bowling à titre personnel. »

« Pour moi, non, le bowling n'est pas un outil d'animation du centre ville. De plus pourquoi cacher aux castelbriantais que les 41 000 Euros d'achat de parties gratuites sont devenus une subvention de fonctionnement de 49 000Euros TTC à une Société d'économie mixte pour éviter que les 10250 parties municipales ne viennent accentuer un déficit abyssal » ?

Pascal Bioret propose donc que le bowling intègre les structures municipales « pour accueillir les jeunes castelbriantais et, après quelques modifications, devenir un lieu de rencontre pour la catégorie d'adolescents qui ne disposent pas de lieu défini pour mettre en place leurs activités »

En quelque sorte, transformer le bowling en Maison des Jeunes....

Subvention et copinage ?

Une subvention exceptionnelle est attribuée aux Voltigeurs-Gymnastique, pour un jeune qualifié en Championnat de France. Cette subvention surprend beaucoup l'Opposition car l'Office Municipal des Sports (OMS) a un budget particulier pour les championnats.

Pascal Bioret a donc déclaré avec ironie : « *Votre programme électoral faisait état d'un guichet unique pour les associations sportives afin de faciliter les démarches administratives etc.... Vous ne nous aviez pas dit que ce guichet était un guichet de banque où tous les copains et autres amis pouvaient venir quémander les services financiers municipaux*

La participation d'une municipalité au développement du sport dans une commune est normale mais à condition de respecter une certaine équité entre l'ensemble des associations. Pourquoi distribuer des subventions exceptionnelles pour le foot, le cyclisme, le judo et la gymnastique sans passer par l'OMS ? Pourquoi payer un entraîneur au club de natation plutôt qu'un entraîneur de roller ? pourquoi payer un entraîneur de cyclisme plutôt qu'un entraîneur de judo ? pourquoi embaucher en priorité des joueurs de Football plutôt que des demandeurs d'emplois castelbriantais ? Encore une fois vous favorisez le copinage alors que vous avez à votre disposition un outil de démocratie sportive avec l'OMS. »

Autres dossiers

La restauration scolaire sera confiée à Breiz Restauration pour 2,03 Euros TTC (enfant) et 2,09 Euros TTC (adulte)

Le tarif de l'**accueil périscolaire** pour 2006 sera le même qu'en 2005

La société qui organise les conférences « **Connaissance du Monde** » mettra en vente des chèquiers de 10 places (valeur de la place 6,50 Euros) ou de 22 places (valeur de la place 5 Euros)

Le personnel communal pourra travailler à **temps partiel** à 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 % , y compris sur de courtes périodes (6 mois ou un an)

Un poste de gardien de police est créé à partir du 1er août 2006. On ne sait pas s'il s'ajoute ou non, aux postes existants.

Action sociale

Mme Havard a présenté le bilan du CCAS (centre communal d'action sociale) pour 2005, ce qui a donné lieu à une controverse sur les chiffres.

Contacts

« Vous vous glorifiez de 9686 contacts en 2006, mais il y en a 1569 qui concernent le Repas des Anciens » dit Danièle Catala.

44 familles aidées

Danièle Catala relève que l'Ecrivain Public ne rédige en moyenne que 14 lettres par mois et qu'il n'y a eu que 44 familles aidées en 2005 par le CCAS pour un montant de 8176 Euros. « C'est dommage de n'avoir pas fait davantage puisque le CCAS a un matelas de 209 000 euros ».

A noter que les demandes d'aides pour payer l'électricité et le gaz ont augmenté de 125 % ... pas étonnant quand on voit l'ascension des tarifs au niveau national ! (15,4 % entre le 1er juillet 2005 et le 1er avril 2006).

Premiers départs en vacances

En 2005, 16 familles ont bénéficié de cette opération (33 enfants + 24 adultes), soit moins qu'en 2004 où il y avait 18 familles (40 enfants + 28 adultes)

Personnes âgées : repas

Le repas des personnes âgées a concerné 725 personnes en 2005 (689 en 2004)

Les repas au foyer-restaurant sont en hausse, après une baisse les années précédentes :
5062 repas en 2002 4696 repas en 2003 4516 repas en 2004 4717 repas en 2005

Si l'on considère que le foyer-restaurant est ouvert 5 jours par semaine, cela fait, pour 2005, une moyenne de 18 convives par jour. « Pourquoi donc prévoyez-vous une extension à 200 places » a demandé Danièle Catala . « Quel est le projet social qui accompagne cet agrandissement ? ». Pas de réponse.

Le service de taxis qui amène les personnes au foyer-restaurant manifeste une hausse très sensible :

â€" 1453 tickets en 2004

â€" 1909 tickets en 2005

Un matelas : pour faire quoi ?

« Un budget qui compte un excédent reporté supérieur à 200 000 Euros aujourd'hui ? Qu'allons-nous en faire » demande Danièle Catala qui commente : « Chaque année, on retrouve les mêmes formules, les mêmes actions. Quelles innovations ? Comment pourrions-nous utiliser « le trésor de guerre » aujourd'hui ?

On refuse les prêts aux familles en difficulté ce qui est dommage car cela responsabilise. Justement, l'emprunt est forcément lié à un projet et donc à la responsabilité ! »

Logement :

Des programmes comme le PST (**Programme Social Thématique** initié par le CG44) accordent des aides aux propriétaires qui s'engagent à faire du logement social sur 10 ans. Il y avait 28 logements de ce type en 2004. « En 2005, ce type de contrat disparaît et il ne reste que 3 appartements ? Le rôle du CCAS n'est-il pas d'encourager ces initiatives ? De relancer de nouveaux logements ? Les idées de logement d'urgence ont totale-ment été abandonnées » accuse D.Catala

Prévention délinquance

Le CLSPD est le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance : programme phare de l'actuelle municipalité qui a joué sur le sentiment d'insécurité. Le CLSPD mène des actions de prévention sur les conduites à risques (addiction, sécurité routière, sexualité) en direction des jeunes scolarisés.

« Toutes ces actions figurent dans les programmes scolaires obligatoires ! Quelle est la plus-value apportée par le CLSPD ? Et d'après les chiffres, la violence et la délinquance ne diminuent pas. Attention car la théorie risque de se résumer à un discours moralisateur : « Faut pas, c'est pas bien... » dit D.Catala

Danièle Catala fait des propositions d'action :

« Notre matelas pourrait être employé sur le terrain : une présence de travailleurs et animateurs sociaux dans la ville.

Des publics sont totalement oubliés : les femmes (faut-il attendre d'être battue ?), **les jeunes déscolarisés**. Souvent, ce sont les associations qui remplissent ce rôle, mais elles ne peuvent être partout ! ».

Evidemment, elle n'a pas été entendue.

« Lors de l'Assemblée Générale du CLSPD, j'ai proposé une action pour mieux connaître la justice, enseignée en 4e . Proposition reprise par le Procureur » dit-elle.

[NDLR : encore faudrait-il que la justice se mette à la portée des citoyens. Le 9 mai 2006, une classe de 4e du collège Nazareth a assisté à une audience du Tribunal d'instance de Châteaubriant. Cela aurait pu être l'occasion d'expliquer les affaires du jour, de rappeler la loi, d'expliquer comment se passe une audience, comment se prennent les décisions. Cela ne s'est pas fait. Occasion loupée.

Si la Justice n'est pas capable de prendre un quart d'heure pour informer les jeunes citoyens ... c'est dommage]

Un nouveau parking à l'hôpital



Parking_Hopital-2

En s'installant sur le site du Centre Hospitalier, la Clinique Sainte Marie a occupé des places de parking et généré un trafic supplémentaire. Pour résoudre ce problème, l'hôpital a acheté un premier terrain de 3916 m² pour 58 000 Euros (voir Conseil Municipal du 2 juillet 2003) - (voir N°1 sur le plan ci-contre). Puis, au Conseil Municipal du 6 juillet 2006, le Centre Hospitalier achète un nouveau terrain, de 3504 m² au prix de 50 000 Euros.

On peut se demander, comme dit Pascal Bioret, pourquoi c'est l'hôpital qui achète. N'aurait-il pas été juste de prévoir un achat commun Hôpital-Clinique ?

Fête de la Musique

D'après les contrats signés avec des musiciens et publiés au Conseil Municipal du 6 juillet 2006, la Fête de la Musique à Châteaubriant, n'a coûté que 4382 Euros. Elle avait coûté 14 069 Euros en 2005 et 17 266 Euros en 2004. A noter qu'en 2002 la ville avait fait payer 7212,97 euros par la Communauté de Communes du CastelbriantaisPourquoi se gêner ?

Les musiciens qui ont animé le 25e anniversaire du Jumelage avec Radevormwald ont coûté 8438,14 Euros

Divers

L'aménagement de la piscine, pour permettre l'accès des fauteuils roulants, devrait coûter 19 746 Euros. Une subvention des fonds européens Leader +, à hauteur de 40 %, est espérée.

La suppression des feux au carrefour « Général Patton/Général Eisenhower » pourrait coûter 110 000 Euros.

Le Relais-Rencontre, qui se trouvait en 2004 dans la Rue du Faubourg de Béré, a occupé le n°8 rue Anna de Noailles à partir du 11 mars 2005. Il occupe les locaux du 1er étage du centre Bretagne depuis le 9 janvier 2006. Il a comptabilisé 541 passages en 2005 (52 personnes) au lieu de 674 passages (75 pers.) en 2005

BP

Ecrit le 12 juillet 2006

Cher parking

Il était une fois une maison à vendre, au 13 rue de la Barre à Châteaubriant. Pour des raisons obscures l'acquéreur ne fut pas agréé et la ville fit jouer son droit de préemption pour 83 085 Euros. C'était au Conseil Municipal du [30 septembre 2002](#). La Mée a eu l'occasion de dire que, faire un parking à cet endroit, ça va poser des problèmes de circulation....

Et alors ?

Et alors, ça traîne. La ville demandait de pouvoir détruire la maison et de ne garder que le terrain en parking. Mais l'architecte des bâtiments de France a refusé le permis de démolir : on ne crée pas des « dents creuses » dans une ville.

La ville a alors préparé un autre projet, gardant une partie de la maison et aménageant 19 places de parking dans le jardin. Au Conseil Municipal du 6 décembre 2005 il était question d'un coût de 200 000 Euros HT. Les élus d'opposition signalaient l'étroitesse de la rue et les difficultés qu'entraînera un « tourne à gauche ».

Le budget primitif du 6 février 2006, évalue le prix du parking à 270 000 Euros sans préciser s'il c'est HT ou TTC. De toutes façons, cela fait davantage qu'au 6 décembre 2005.

23 mai 2006 : le maire signe un avenant avec le cabinet « Atelier du Canal » en indiquant que le coût estimatif des travaux est porté à 250 000 Euros HT. (ce qui majore les honoraires d'architecte qui se montent à 10,5 % du prix HT).

Projet ... pour rien ?

Avec tout ça, le parking était promis pour la fin du premier semestre 2006. Le premier semestre est fini et rien n'est commencé. Il y a juste le permis de construire qui prévoit l'aménagement de la maison et la création de 19 places de parking.



parkingBarre

Au rez de chaussée de la maison, à gauche en entrant, il devrait y avoir un sanitaire public (WC pour handicapés et deux urinoirs). A l'étage il devrait y avoir une salle de 47 m², et des sanitaires. On y accéderait par un escalier métallique en colimaçon, et par une passerelle au dessus du porche, habillée, côté rue, par des pare-soleils de terre cuite vernissée.

La réalisation des 19 places de stationnement impose la démolition de très vieux hangars, l'abattage de 5 arbres, et le traitement des murs mitoyens (en pierres) pour protéger la tranquillité des voisins.

Ca, c'est le projet. Mais attendez-vous à savoir que le coût sera encore supérieur à celui qui était prévu Et qu'on ne sait pas ce qui sera fait finalement ! Mais qu'importe, le Conseil Municipal en aura parlé à plusieurs reprises, montrant ainsi aux citoyens que la municipalité fait quelque chose : des effets d'annonce !

[\(note : le parking a été inauguré le 16 octobre 2007\)](#)

Note du 12 juillet 2006 :

Peinturelure ...

Quand la municipalité d'Alain Hunault a été élue en mars 2001, ce fut comme une tornade blanche : toutes les peintures des rues ont été refaites pour donner un petit air pimpant à la ville de Châteaubriant. On allait voir ce qu'on allait voir !

Mais le temps passe...

Cette année 2006, au 30 juin, les peintures (qui doivent être refaites tous les ans) sont en grande partie effacées. Il n'a pas plu mais ... de peinture point !

Point non plus de ces « Coussins berlinois » promis depuis mars 2006. Les promesses, c'est comme le temps, ça passe.